Déclaration de M. Lionel Jospin, Premier ministre, sur la lutte contre la violence à l'école et sur les mesures prises pour y remédier, notamment dans le cadre des partenariats de contrats locaux de sécurité, Paris le 7 mars 2001.

Clôture de la conférence mondiale "Violences à l'école et politiques publiques" à l'UNESCO, le 7 mars 2001

Site d'origine :

Madame et Messieurs les ministres,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'intérêt que je clos cette première rencontre mondiale consacrée à la violence à l'école. Cette démarche d'association des experts et des scientifiques à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques me paraît en effet exemplaire. Je veux remercier toutes les délégations, issues d'une trentaine de pays et de quatre continents, qui ont répondu à l'appel lancé par la France et sont présentes aujourd'hui à l'UNESCO. Je souhaite saluer l'artisan de ce succès, Eric DEBARBIEUX, qui, en sa qualité de directeur de l'Observatoire européen de la violence scolaire, a organisé ce colloque avec le soutien du ministère de l'Education nationale et de la Commission européenne. Lors de cette conférence, grâce aux échanges entre universitaires venus du monde entier, une convergence de vues et d'analyses s'est fait jour. Elle porte aussi bien sur le diagnostic à formuler que sur les propositions d'action à mettre en ¿uvre. Vos travaux serviront donc les responsables publics dans leur lutte pour enrayer ce phénomène inacceptable qu'est la violence à l'école. L'école a changé, mais elle doit rester un lieu d'instruction, de travail et de paix. La violence n'y a pas sa place. Elle n'est pas une fatalité. Elle doit être combattue avec détermination. Telles sont mes convictions.

La violence à l'école est devenue une question politique à part entière.

Dans tous les pays qui y sont confrontés, la violence se manifeste comme un phénomène urbain, porteur d'inégalités, à la fois à la " une " de l'actualité et au c¿ur des préoccupations des parents et des pouvoirs publics, et pourtant encore mal connu.

L'image d'une école entièrement préservée de la violence et des tensions qui s'exercent dans le reste de la société ne correspond plus à la réalité. L'école n'est plus un refuge à l'intérieur de la ville. Au cours de ces dernières années, la violence en milieu scolaire a pris en France, dans certains établissements du moins, des formes que l'on a voulu croire un temps réservées à d'autres pays : racket, organisation d'un climat de peur, trafic de drogue ou encore port d'armes blanches. Mais il convient de ne pas généraliser ces manifestations les plus graves, qui demeurent exceptionnelles. La violence se manifeste surtout de façon plus insidieuse et plus quotidienne. Elle prend la forme d'incivilités multiples : incidents dans la cour de récréation, insultes, agressivité entre élèves et enseignants, détérioration du matériel ou des locaux scolaires.

En France, la réalité de la violence scolaire commence à être bien connue grâce à une recension systématique engagée par le Gouvernement en 1998. Nous avons pris le parti d'affronter cette réalité restée taboue jusque-là et d'afficher notre volonté de transparence. Nous devons pourtant rester conscients des imperfections de nos instruments de mesure. Une part importante de subjectivité laissée aux chefs d'établissement rend cette évaluation encore difficile à utiliser. La fiabilité de ce dispositif devrait être améliorée dès la rentrée 2001. En attendant, nous devons considérer les chiffres avec circonspection et surtout ne pas oublier que, derrière ces chiffres, il y a des victimes.

Les premières victimes de la violence à l'école sont les élèves eux-mêmes. Ils subissent d'autant plus d'atteintes physiques et verbales qu'ils sont jeunes et fragiles -c'est en particulier vrai au collège. Les adultes -au premier chef les enseignants, mais aussi tous les autres personnels exerçant au sein des établissements scolaires- ne sont pas épargnés par les insultes, les menaces, voire les violences physiques. A ces femmes et à ces hommes qui, tous les jours, continuent de faire leur métier avec la plus grande conscience professionnelle, je veux rendre hommage. Je tiens à les assurer du soutien du Gouvernement, pour qui il est inadmissible que celles et ceux qui sont réunis dans un lieu où l'on doit apprendre et enseigner aient à craindre pour leur tranquillité et leur sécurité. Je me félicite du climat de confiance et de sérénité qui caractérise les relations entre les enseignants et le ministre de l'Education nationale, Jack LANG, leur ministre.

Ces violences scolaires posent une question politique parce qu'elles traduisent une inégalité sociale. Parce que la violence se concentre dans les établissements scolaires enclavés dans certains quartiers où n'existe plus la mixité sociale, celle-ci constitue un enjeu fondamental pour lequel nous devons tous nous mobiliser. C'est dans ces quartiers, en effet, que se trouve la plus forte proportion d'élèves venant de milieux en situation de précarité -familles monoparentales, parents au chômage. C'est là que se manifestent de la façon la plus aiguë la régression du sens civique et la perte de repères moraux dans le monde des adultes. Le souci de l'exemplarité s'efface et la jeunesse adopte facilement les contre-modèles qui s'offrent à elle. Les parents ne sont pas toujours en mesure de jouer leur rôle. Dans ces quartiers se concentrent des familles qui connaissent les difficultés les plus graves ; or ce sont ces familles qui ont le plus besoin que l'école puisse accomplir sereinement sa vocation, qui est de transmettre des connaissances et de favoriser l'égalité des chances.

Ainsi, c'est précisément là où le besoin d'école est le plus fort, que la violence de la société environnante s'infiltre au sein de l'école, gêne le travail des élèves et inquiète les professeurs. Cette violence est la contradiction même de ce que doit être l'école : un espace social paisible, où le respect de la règle permet à l'élève d'apprendre et de construire son autonomie. Les comportements irrespectueux, le développement d'une économie parallèle ou encore la disqualification du travail comme valeur menacent donc directement l'école.

Au-delà, et c'est la seconde dimension politique du sujet qui nous rassemble, la violence en milieu scolaire interroge le fonctionnement même de l'école. Je ne crains pas " la fin de l'école républicaine ". L'école doit conserver aujourd'hui les mêmes fins que celles que lui confiaient ses illustres pères fondateurs : l'acquisition de connaissances, l'épanouissement de la personne, la formation du citoyen, l'apprentissage d'un métier. Mais je suis convaincu que l'école doit pour cela évoluer avec son temps, prendre en compte la société dans laquelle elle s'inscrit, s'adapter aux enfants qu'elle accueille comme aux familles qui se tournent vers elle et lui font confiance. Après avoir réussi une profonde démocratisation, l'école doit faire bouger son enseignement et répondre aux demandes nouvelles qui lui sont adressées. Confrontés à des élèves en profond décalage avec l'institution scolaire, les enseignants doivent ainsi assumer de façon de plus en plus marquée un rôle d'éducateur au sens large. Mais pour réussir ces adaptations, l'école a d'abord besoin de paix.

Face à l'ampleur prise par les violences en milieu scolaire, face à cette question politique qui est soulevée, nous devons réaffirmer les valeurs de liberté, d'égalité des chances et de sécurité, redonner tout leur sens aux règles de la morale publique et, surtout, agir. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que nos enfants soient en danger à l'école. Ensemble, nous devons faire preuve d'une volonté sans faille pour rechercher des solutions. Parents, responsables administratifs, enseignants, syndicats, associations, médias, universitaires -votre présence à cette conférence montre que vous en êtes tous convaincus-, nous devons mettre notre énergie au service de la sécurité à l'école.

Depuis plus de trois ans et demi, le Gouvernement s'est saisi de cette difficile question.

Il l'a fait de manière ordonnée et sérieuse, avec la préoccupation de travailler efficacement pour rétablir la tranquillité à l'école. Il l'a fait avec fermeté, pour combattre des actes et des comportements inacceptables, mais aussi avec à l'esprit le souci constant d'aider les élèves. Il l'a donc fait en agissant sur les causes de la violence à l'école, tout en combattant ses

manifestations.

Le meilleur moyen de lutter contre la violence scolaire, c'est d'abord de remotiver tous les élèves, de les remobiliser, de les remettre au travail, de leur redonner le goût du travail, le goût de l'Ecole. En un mot, lutter contre l'échec scolaire, qui est lui-même source de violence à l'école. Il faut donc que l'Ecole soit, mieux encore qu'elle ne l'est, un lieu fait pour les élèves, qu'elle soit un espace où ces derniers se sentent bien parce qu'ils y sont accueillis, écoutés et impliqués, qu'elle soit un instrument de travail dans lequel ils aient confiance et l'envie de s'investir. Tel est le but du profond mouvement de réforme engagé par le Gouvernement. Réforme de l'école primaire, mise sur les rails de la réforme du lycée, rénovation des programmes et de la formation des maîtres, transformation de la pédagogie et bientôt réforme du collège : tout cela participe d'un projet de modernisation de l'institution scolaire destiné à l'aider à répondre aux attentes des élèves d'aujourd'hui. C'est ainsi que nous conforterons la place de l'Ecole comme espace d'apprentissage et d'émancipation, comme vecteur d'intégration, comme pilier de la République. C'est là une mission aussi importante que difficile conduite dans le dialogue et la concertation par le ministre, Jack LANG, dont je veux saluer l'action et le travail réformateur.

Avec la même détermination, le Gouvernement a mis en ¿uvre une politique de sécurité globale, incluant la prévention et inscrite dans la durée. Elaborée depuis 1997 au sein du Conseil de sécurité intérieure, cette politique publique met le citoyen au centre des préoccupations de sécurité, grâce à l'action coordonnée des ministères concernés. Une priorité l'anime : la sécurité quotidienne, avec le souci de prévenir, de dissuader, de réprimer et de réparer. Parce que l'impunité encourage la violence, une réponse systématique doit être apportée à chaque acte de délinquance. La politique de sécurité du Gouvernement s'appuie sur le partenariat, car celle-ci est l'affaire de tous et non pas uniquement de la justice, de la police et de la gendarmerie. Le contrat local de sécurité, instrument de ce partenariat, permet d'associer pleinement l'Education nationale à cette politique. Ainsi, les chefs d'établissement scolaire des zones les plus sensibles se sont rapprochés des services de police et de justice pour renforcer la sécurité aux abords des écoles, lutter contre la toxicomanie ou l'absentéisme scolaire, encourager l'éducation à la citoyenneté et soutenir les parents. L'installation récente, par Daniel VAILLANT et Marie-George BUFFET, respectivement ministre de l'Intérieur et ministre de la Jeunesse et des Sports, de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport montre que cette politique de sécurité doit investir en permanence des champs nouveaux.

La lutte contre l'économie souterraine concerne aussi l'école, puisque celle-ci est implantée dans un environnement où des trafics illégaux prospèrent. Dès 1998, le garde des Sceaux a demandé aux procureurs de la République, dans une circulaire de politique pénale, de renforcer la lutte contre les trafics. Le dernier Conseil de sécurité intérieure a mis en ¿uvre des groupements locaux de traitement de la délinquance animés par les procureurs et constitués des services de police ou de gendarmerie, des représentants des élus, des administrations et d'autres partenaires.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est directement attaqué à l'insécurité à l'école.

Depuis novembre 1997, quinze " zones violence ", réparties dans dix académies, ont été délimitées dans le cadre du plan de lutte contre la violence. Ces sites expérimentaux, retenus pour leur grande sensibilité, ont bénéficié de moyens supplémentaires, sans cesse renforcés depuis. Tous les indicateurs disponibles montrent que la violence a régressé dans toutes ces zones, à l'exception de l'Ile-de-France. L'étude d'un échantillon d'établissements conduite de 1995 à 1999 par l'équipe de recherche de l'Université Bordeaux II le confirme.

Pour remédier au décrochage scolaire et à la déscolarisation précoce qui conduisent souvent à la délinquance, le Gouvernement a multiplié les classes-relais. Rattachées à des collèges et animées par des instituteurs spécialisés et par le personnel de la Protection judiciaire de la jeunesse, ces classes ont l'ambition d'assurer le retour à l'école d'adolescents entrés dans un processus de déscolarisation. 7 à 8.000 élèves bénéficient déjà de cette structure d'accueil. Ce nombre sera doublé d'ici trois ans et cette pratique sera étendue à l'enseignement primaire.

Une politique de partition des collèges trop grands et de réhabilitation des écoles a été amorcée avec le concours exceptionnel de l'Etat. C'est ainsi qu'en Ile-de-France, douze opérations de partition ont été lancées. Il s'agit d'un aspect essentiel de la lutte contre la violence car des structures trop grandes ou inadaptées au nombre d'élèves sont propices à l'apparition de conflits.

La lutte contre la violence passe aussi par l'éducation à la citoyenneté. Pour favoriser la prévention et empêcher les récidives, l'écoute des élèves et la communication en classe doivent être encouragées. L'éducation à la citoyenneté a déjà des résultats tangibles. Nettement supérieur aux 10 % traditionnels de votants aux élections universitaires, le taux élevé -environ 50 %- de participation aux élections des conseils de la vie lycéenne, organisées pour la première fois à l'automne 2000, illustre ce succès. Le pari d'une citoyenneté active de la jeunesse peut donc être remporté.

Le Gouvernement souhaite associer les parents à la lutte qu'il mène contre la violence à l'école et les responsabiliser davantage dans leur rôle d'éducateurs. A cet effet, plus de 1.500 projets de réseaux d'écoute et d'appui aux parents ont été mis en place depuis 1998, afin d'inciter les parents à s'impliquer plus, de prêter une attention particulière à ceux dont les enfants sont pré-adolescents ou adolescents et de conduire un travail plus attentif avec l'Education nationale.

Cette politique ambitieuse de lutte contre la violence à l'école commence à porter ses fruits : entre les deux dernières années scolaires, les actes de violence ont reculé de 6 % environ. Ces premiers résultats, positifs mais encore insuffisants, nous invitent à redoubler d'efforts, notamment en commençant la prévention dès l'école primaire.

Là où la violence persiste, le Gouvernement cherche des solutions innovantes pour poursuivre le mouvement de réforme engagé.

C'est le sens des nombreuses propositions faites par Jack LANG lors de l'ouverture de ce colloque, et auxquelles j'apporte tout mon soutien. Dans le même esprit, d'autres chantiers doivent être ouverts.

Il faut améliorer la gestion des personnels enseignants dans les zones difficiles. Nous en avons fait le constat : notre administration sait mal affecter les fonctionnaires les plus expérimentés aux zones les plus difficiles. Actuellement, c'est le contraire qui est la règle : 5.000 jeunes enseignants frais émoulus des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) -soit 40 % d'une promotion annuelle- sont affectés chaque année aux deux académies les plus sensibles, Créteil et Versailles. Il faut tirer toutes les conséquences de cette inadéquation dans la gestion quotidienne des personnels. Les jeunes enseignants doivent faire, dans les IUFM, l'apprentissage de ce qu'est la réalité d'un collège de banlieue. Les formateurs eux-mêmes doivent rester au contact des établissements difficiles. C'est le sens de la réforme des IUFM dont Jack LANG a présenté les principales orientations le 27 février dernier. L'expérience nous incite également à améliorer l'accueil et l'intégration des jeunes fonctionnaires dans leur premier poste.

Il est aussi indispensable d'assurer la stabilité des équipes éducatives. Dans les zones difficiles, les établissements scolaires qui parviennent à maintenir le calme, l'ordre et l'harmonie de relations nécessaires à l'étude sont ceux qui réussissent à garder une équipe pédagogique stable. Or, il est aujourd'hui difficile pour un chef d'établissement de constituer des équipes soudées par un projet commun et une expérience partagée dans la durée. Il nous faut y remédier. Le ministre de l'Education nationale s'est engagé à mettre en ¿uvre, pour la rentrée 2001, une politique de stabilité des équipes éducatives associant les chefs d'établissement dans une centaine d'établissements de la région parisienne.

Il est essentiel que les règles communes soient respectées à l'école. L'un des plus sûrs moyens de désamorcer la violence est de poser des règles clairement identifiées et admises par l'ensemble de la communauté scolaire. Celles-ci doivent être connues de tous et être assorties de sanctions lorsqu'elles ne sont pas respectées. On sait que les sanctions scolaires sont d'autant plus efficaces qu'elles sont comprises par ceux qui les subissent. De même peut-on légitimement s'interroger sur la

valeur pédagogique de l'exclusion qui conduit à un absentéisme de fait qui ne décourage pas la récidive. Les sanctions doivent être justes et efficaces, quelles que soient les difficultés de leur mise en ¿uvre.

Pour mieux enrayer la violence, il nous faut aussi être attentifs à tous les aspects de la vie de l'enfant et de l'adolescent. Nous souhaitons élaborer des projets d'éducation transversaux au sein desquels les enseignants, les parents, les élus et les associations collaboreraient. Dans cet esprit, de nombreuses mesures ont déjà été mises en ¿uvre au niveau local : dispositifs de soutien scolaire, contrats éducatifs locaux, contrats de villes, tutorat pour les plus démunis, ou encore installation de " cellules de veille éducative ". Ces mesures sont encore trop circonscrites, insuffisamment maîtrisées et donnent quelquefois lieu à des " conflits de territoire " entre administrations. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre délégué à la Ville, Claude BARTOLONE, et à Jack LANG de définir une véritable stratégie collective de prise en charge des enfants à la fois dans et hors de l'école, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs. Les grands projets de ville devront être le cadre prioritaire d'expérimentation de cette stratégie. Il conviendra notamment, à cette occasion, d'assurer une meilleure insertion des établissements dans les quartiers en les ouvrant à d'autres activités et services destinés à la population. Ainsi s'amorcera une autre politique de l'éducation, plus globale et plus soucieuse de tout ce que les enfants et les jeunes peuvent vivre hors des murs de l'école.

Un meilleur suivi des jeunes déscolarisés doit être mis en place. Trop d'enfants désertent périodiquement l'institution scolaire en France, trop de jeunes l'abandonnent définitivement. Pour suivre ces jeunes en déshérence, susceptibles de comportements violents, des expérimentations viennent d'être lancées par l'Education nationale, notamment les dispositifs " perdus de vue ". Pour déterminer l'ampleur de ce phénomène, une étude sur l'absentéisme et la déscolarisation a été engagée conjointement par les ministères de la Justice, de l'Emploi et de la Solidarité et de l'Education nationale. Ses résultats devraient être connus dans six mois. Je souhaite qu'un dispositif soit alors arrêté pour proposer à ces jeunes des solutions adaptées et individualisées. Cela exigera de nombreux efforts et notamment une réelle coordination entre les divers partenaires et administrations concernés. Mais trouver des réponses à la déscolarisation des jeunes doit être une priorité. Une école de l'intégration, sachant accueillir et donner une chance à chacun, est la seule école à même de neutraliser la violence.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis que cette conférence ait pu nous permettre d'avancer dans la recherche commune de solutions et, surtout, montrer que les politiques publiques de lutte contre la violence ont un sens. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, universitaires et responsables politiques doivent travailler ensemble. En France, le Gouvernement a agi et continue d'agir pour que la violence à l'école ne soit pas une fatalité. Les expériences positives en cours prouvent que si le poids des déterminismes reste lourd, la résolution des conflits passe d'abord par des réponses concrètes et pragmatiques. C'est en effet lorsque l'action est conduite à proximité du terrain et en concertation avec des acteurs responsabilisés que les résultats s'avèrent les plus encourageants. Dans certains lieux, l'école demeure le seul moyen d'apprentissage du savoir, le seul espace public de socialisation et d'intégration, le seul vecteur de promotion sociale. Elle ne peut accomplir toutes ces missions que si y est assurée la sécurité qui constitue, là comme ailleurs, la condition première de la liberté.

(Source http://www.premier-ministre.gouv.fr, le 8 mars 2001)